

AIDE À DOMICILE

Filière d'intervention - catégorie employé à domicile
degré 1 - échelon 1 à 3 *Convention collective BAD*



pour tous, toute la vie, partout

SES MISSIONS

L'aide à domicile **assiste et accompagne** les personnes dans les **tâches de la vie quotidienne** qu'elles ne peuvent plus faire seules (aide à la toilette, aide à l'habillage, transport accompagné etc). L'aide à domicile peut également **intervenir auprès des enfants** afin

d'assurer le travail lié à leur présence (hygiène et confort, prise de repas, déplacements, etc). Il se déplace chez des particuliers afin de **contribuer à leur maintien à domicile**. Le salarié travaille fréquemment le dimanche ou les jours fériés.

SAVOIR-ÊTRE

- Autonomie
- Bienveillance
- Capacité d'adaptation
- Disponibilité
- Discrétion



FORMATIONS

Afin de devenir aide à domicile, **plusieurs cursus** sont envisageables. Vous pouvez être diplômé d'un **BEP carrière sanitaire et sociale**, d'un **BEPA option services, spécialité service aux personnes**, d'un **BEPA option économie familiale et rural**, d'un **BAC Accompagnement, soins et services à la personne** ou encore d'un **titre Assistant de vie aux familles**.

Vous pouvez également être titulaire d'un **CAP agricole, option économie familiale et rural**, d'un **CAP petite enfance** ou encore d'un **CAP assistant technique en milieu familial et collectif**. La formation est également **proposée par l'ADMR**.